

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EPCI dont la population est de 3500 habitants et plus - SUD VENDEE
LITTORAL (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL 700 (2)

Numéro SIRET : 20007326000040

POSTE COMPTABLE : LUCON

M. 14

**Budget primitif
voté par nature**

BUDGET : ATELIERS RELAIS-PEPINIERES 703 (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	21
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	25
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	26
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	27
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	29
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	30
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	31
A4 - Etat des provisions	32
A5 - Etalement des provisions	33
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	34
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	35
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	36

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	SUD VENDEE LITTORAL ATELIERS RELAIS-PEPINIERES 703	BP 2022
-------------------	---	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0.00	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.00	
5	Encours de dette/population	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.00	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.00	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 218 872,00	1 218 872,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 218 872,00	1 218 872,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 698 571,00	1 698 571,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 698 571,00	1 698 571,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		2 917 443,00	2 917 443,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	254 800,00	0,00	172 750,00	172 750,00	172 750,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	104 700,00	0,00	104 700,00	104 700,00	104 700,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		359 500,00	0,00	277 450,00	277 450,00	277 450,00
66	Charges financières	371 000,00	0,00	320 735,00	320 735,00	320 735,00
67	Charges exceptionnelles	34 000,00	0,00	34 000,00	34 000,00	34 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	90 000,00		90 000,00	90 000,00	90 000,00
022	Dépenses imprévues	5 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		859 500,00	0,00	722 185,00	722 185,00	722 185,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	38 039,00		71 775,00	71 775,00	71 775,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	333 000,00		424 912,00	424 912,00	424 912,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		371 039,00		496 687,00	496 687,00	496 687,00
TOTAL		1 230 539,00	0,00	1 218 872,00	1 218 872,00	1 218 872,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 218 872,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	96 500,00	0,00	120 944,00	120 944,00	120 944,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	901 138,00	0,00	865 027,00	865 027,00	865 027,00
Total des recettes de gestion courante		997 638,00	0,00	985 971,00	985 971,00	985 971,00
76	Produits financiers	102 050,00	0,00	102 050,00	102 050,00	102 050,00
77	Produits exceptionnels	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 219 688,00	0,00	1 208 021,00	1 208 021,00	1 208 021,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	10 851,00		10 851,00	10 851,00	10 851,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		10 851,00		10 851,00	10 851,00	10 851,00
TOTAL		1 230 539,00	0,00	1 218 872,00	1 218 872,00	1 218 872,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 218 872,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	485 836,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	-------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 000,00	0,00	136 680,00	136 680,00	136 680,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	479 496,12	0,00	281 470,00	281 470,00	281 470,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	499 496,12	0,00	428 150,00	428 150,00	428 150,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 092 000,00	0,00	1 259 570,00	1 259 570,00	1 259 570,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 092 000,00	0,00	1 259 570,00	1 259 570,00	1 259 570,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 591 496,12	0,00	1 687 720,00	1 687 720,00	1 687 720,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	10 851,00		10 851,00	10 851,00	10 851,00
041	Opérations patrimoniales (4)	13 000,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	23 851,00		10 851,00	10 851,00	10 851,00
	TOTAL	1 615 347,12	0,00	1 698 571,00	1 698 571,00	1 698 571,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 698 571,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	192 000,00	0,00	327 000,00	327 000,00	327 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	677 308,12	0,00	464 635,00	464 635,00	464 635,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	869 308,12	0,00	791 635,00	791 635,00	791 635,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	262 000,00	0,00	310 249,00	310 249,00	310 249,00
	Total des recettes financières	362 000,00	0,00	410 249,00	410 249,00	410 249,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 231 308,12	0,00	1 201 884,00	1 201 884,00	1 201 884,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	38 039,00		71 775,00	71 775,00	71 775,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	333 000,00		424 912,00	424 912,00	424 912,00
041	Opérations patrimoniales (4)	13 000,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	384 039,00		496 687,00	496 687,00	496 687,00

SUD VENDEE LITTORAL - ATELIERS RELAIS-PEPINIERES 703 - BP - 2022

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	1 615 347,12	0,00	1 698 571,00	1 698 571,00	1 698 571,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
--	--	--	--	--	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						1 698 571,00
---	--	--	--	--	--	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	485 836,00
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	172 750,00		172 750,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	104 700,00		104 700,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	320 735,00	0,00	320 735,00
67	Charges exceptionnelles	34 000,00	0,00	34 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	90 000,00	424 912,00	514 912,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		71 775,00	71 775,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	722 185,00	496 687,00	1 218 872,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 218 872,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	10 851,00	10 851,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 259 570,00	0,00	1 259 570,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	10 000,00	0,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	136 680,00	0,00	136 680,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	281 470,00	0,00	281 470,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	1 687 720,00	10 851,00	1 698 571,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 698 571,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	120 944,00		120 944,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	865 027,00	0,00	865 027,00
76	Produits financiers	102 050,00	0,00	102 050,00
77	Produits exceptionnels	120 000,00	10 851,00	130 851,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 208 021,00	10 851,00	1 218 872,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 218 872,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	327 000,00	0,00	327 000,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	564 635,00	0,00	564 635,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		424 912,00	424 912,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		71 775,00	71 775,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	310 249,00		310 249,00
Recettes d'investissement – Total		1 201 884,00	496 687,00	1 698 571,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 698 571,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	254 800,00	172 750,00	172 750,00
60611	Eau et assainissement	400,00	250,00	250,00
60612	Energie - Electricité	4 800,00	500,00	500,00
60632	Fournitures de petit équipement	3 000,00	3 000,00	3 000,00
611	Contrats de prestations de services	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6135	Locations mobilières	1 000,00	1 000,00	1 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	21 200,00	21 200,00	21 200,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	100,00	100,00	100,00
6156	Maintenance	30 500,00	30 500,00	30 500,00
6161	Multirisques	6 400,00	6 400,00	6 400,00
617	Etudes et recherches	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6226	Honoraires	10 500,00	10 500,00	10 500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6228	Divers	1 300,00	1 300,00	1 300,00
63512	Taxes foncières	130 000,00	65 000,00	65 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	22 600,00	10 000,00	10 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	104 700,00	104 700,00	104 700,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 700,00	10 700,00	10 700,00
6542	Créances éteintes	94 000,00	94 000,00	94 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		359 500,00	277 450,00	277 450,00
66	Charges financières (b)	371 000,00	320 735,00	320 735,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	295 000,00	244 735,00	244 735,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	76 000,00	76 000,00	76 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	34 000,00	34 000,00	34 000,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	4 000,00	4 000,00	4 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	25 000,00	25 000,00	25 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	90 000,00	90 000,00	90 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	90 000,00	90 000,00	90 000,00
022	Dépenses imprévues (e)	5 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		859 500,00	722 185,00	722 185,00
023	Virement à la section d'investissement	38 039,00	71 775,00	71 775,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	333 000,00	424 912,00	424 912,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	333 000,00	424 912,00	424 912,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		371 039,00	496 687,00	496 687,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		371 039,00	496 687,00	496 687,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 230 539,00	1 218 872,00	1 218 872,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 218 872,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	76 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	96 500,00	120 944,00	120 944,00
70871	Remb. frais par collectivité rattachemen	0,00	59 554,00	59 554,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	96 500,00	61 390,00	61 390,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	901 138,00	865 027,00	865 027,00
752	Revenus des immeubles	901 138,00	865 027,00	865 027,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		997 638,00	985 971,00	985 971,00
76	Produits financiers (b)	102 050,00	102 050,00	102 050,00
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital.	102 050,00	102 050,00	102 050,00
77	Produits exceptionnels (c)	120 000,00	120 000,00	120 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	120 000,00	120 000,00	120 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 219 688,00	1 208 021,00	1 208 021,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	10 851,00	10 851,00	10 851,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	10 851,00	10 851,00	10 851,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		10 851,00	10 851,00	10 851,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 230 539,00	1 218 872,00	1 218 872,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 218 872,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
2031	Frais d'études	10 000,00	10 000,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	10 000,00	136 680,00	136 680,00
2111	Terrains nus	0,00	21 680,00	21 680,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	105 000,00	105 000,00
2132	Immeubles de rapport	10 000,00	10 000,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	479 496,12	281 470,00	281 470,00
2313	Constructions	479 496,12	281 470,00	281 470,00
Total des dépenses d'équipement		499 496,12	428 150,00	428 150,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 092 000,00	1 259 570,00	1 259 570,00
1641	Emprunts en euros	992 000,00	1 159 570,00	1 159 570,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	100 000,00	100 000,00	100 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 092 000,00	1 259 570,00	1 259 570,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 591 496,12	1 687 720,00	1 687 720,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	10 851,00	10 851,00	10 851,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	10 851,00	10 851,00	10 851,00
13911	Etat et établissements nationaux	6 959,00	782,00	782,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	3 282,00	9 459,00	9 459,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	610,00	610,00	610,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	13 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	13 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		23 851,00	10 851,00	10 851,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 615 347,12	1 698 571,00	1 698 571,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 698 571,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	192 000,00	327 000,00	327 000,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	135 000,00	135 000,00
1312	Subv. transf. Régions	192 000,00	192 000,00	192 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	677 308,12	464 635,00	464 635,00
1641	Emprunts en euros	677 308,12	464 635,00	464 635,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		869 308,12	791 635,00	791 635,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements recus	100 000,00	100 000,00	100 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	262 000,00	310 249,00	310 249,00
Total des recettes financières		362 000,00	410 249,00	410 249,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 231 308,12	1 201 884,00	1 201 884,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	38 039,00	71 775,00	71 775,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	333 000,00	424 912,00	424 912,00
28031	Frais d'études	2 929,00	0,00	0,00
28132	Immeubles de rapport	329 991,00	417 094,00	417 094,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	341,00	341,00
281732	Immeubles de rapport (m. à dispo)	0,00	6 433,00	6 433,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	109,00	109,00
28184	Mobilier	80,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	935,00	935,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		371 039,00	496 687,00	496 687,00
041	Opérations patrimoniales (9)	13 000,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	13 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		384 039,00	496 687,00	496 687,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 615 347,12	1 698 571,00	1 698 571,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 698 571,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

le numéro	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel			
(Total)					0,00							
(Total)					16 772 814,47							
a)					16 772 814,47							
A.18)	Caisse d'Epargne	05/11/2002	25/11/2003	25/02/2004	454 300,00	F	FIXE	3,220	4,048		T	P
	Caisse d'Epargne	24/12/2004	25/12/2004	25/03/2005	447 600,00	F	FIXE	3,340	3,383		T	P
	Crédit Agricole	18/10/2016	09/12/2016	05/03/2017	170 000,00	F	FIXE	1,260	1,266		T	P
	Crédit Agricole	27/07/2007	28/07/2007	10/11/2007	100 000,00	F	FIXE	4,750	4,832		T	P
	CFCM OCEAN	23/12/2015	30/09/2015	31/12/2015	225 000,00	F	FIXE	2,390	2,427		T	P
	Crédit Agricole	17/03/2005	19/04/2008	15/07/2008	408 380,00	F	FIXE	4,820	4,824		A	P
	Crédit Agricole	19/04/2008	19/04/2008	10/07/2008	791 050,00	F	FIXE	4,820	4,909		T	P
	Caisse d'Epargne	22/07/2014	15/08/2014	15/11/2014	200 000,00	F	FIXE	3,030	3,103		T	C
	Caisse d'Epargne	28/02/2017	15/08/2014	15/11/2014	354 600,00	F	FIXE	3,020	3,085		T	C
	Caisse d'Epargne	31/07/2017	04/08/2017	15/11/2017	1 150 000,00	F	FIXE	1,650	1,660		T	C
	Caisse d'Epargne	02/11/2004	25/04/2006	25/07/2006	371 200,00	F	FIXE	4,760	4,544		T	P
	Caisse d'Epargne	25/04/2006	25/04/2006	25/07/2006	788 500,00	F	FIXE	4,760	4,512		T	C
	Caisse d'Epargne	25/04/2008	25/04/2008	25/07/2008	1 350 000,00	F	FIXE	3,940	3,439		T	P
	Caisse d'Epargne	05/05/2010	25/05/2010	25/08/2010	150 000,00	F	FIXE	2,910	2,941		T	P
	Caisse d'Epargne	30/09/2010	25/09/2010	25/12/2010	2 708 000,00	F	FIXE	3,440	3,491		T	P
	Caisse d'Epargne	01/03/2017	25/01/2012	25/02/2012	1 270 000,00	V	EURIBOR03M	0,170	0,426		T	P
	Caisse Française de Financement Local	28/12/2007	15/01/2008	01/03/2008	105 000,00	F	FIXE	4,740	4,825		T	P
(2)	Caisse Française de Financement Local	16/06/2015	01/07/2015	01/04/2016	2 690 809,47	F	FIXE	3,600	3,654		A	P
)	La Banque Postale	12/07/2016	10/08/2016	01/12/2016	1 280 030,00	F	FIXE	1,240	1,267		T	C
	Crédit Agricole	11/08/2009	03/12/2014	01/03/2015	1 758 345,00	F	FIXE	2,870	2,901		T	P
total)					0,00							
ne option					0,00							
rie (total)												

SUD VENDEE LITTORAL - ATELIERS RELAIS-PEPINIERES 703 - BP - 2022

le numéro	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel			
nts reçus					0,00							
ortis de (total)					0,00							
u Trésor					0,00							
spéciaux					0,00							
PP (total)					0,00							
					0,00							
es (total)					0,00							
imilés					0,00							
					0,00							
égociables					0,00							
					0,00							
					16 772 814,47							

plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

é à l'origine.

fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

d'index (ex : Euribor 3 mois).

l'origine du contrat.

remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

ment constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

gine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Le numéro de	Emprunts et dettes au 01/01/N										
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts p (le cas éché (16)
(Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	
(Total)		0,00		8 922 345,53					973 234,58	233 570,00	
al)		0,00		8 922 345,53					973 234,58	233 570,00	
A.18)	N	0,00	A-1	61 745,71	1,90	F	FIXE	3,220	30 377,63	1 623,85	
	N	0,00	A-1	85 473,23	2,98	F	FIXE	3,180	27 593,55	2 391,17	
	N	0,00	A-1	116 858,03	9,93	F	FIXE	1,260	11 035,44	1 420,40	
	N	0,00	A-1	38 910,71	5,61	F	FIXE	4,750	6 031,11	1 741,89	
	N	0,00	A-1	140 901,64	8,75	F	FIXE	2,390	14 656,52	3 236,84	
	N	0,00	A-1	147 498,81	6,29	F	FIXE	4,820	19 812,58	6 754,90	
	N	0,00	A-1	354 220,32	6,28	F	FIXE	4,820	47 580,14	16 221,98	
	N	0,00	A-1	103 333,43	7,62	F	FIXE	3,030	13 333,32	2 979,50	
	N	0,00	A-1	183 210,00	7,62	F	FIXE	3,020	23 640,00	5 265,22	
	N	0,00	A-1	905 625,00	15,62	F	FIXE	1,650	57 500,00	14 587,03	
	N	0,00	A-1	115 198,64	4,32	F	FIXE	4,760	23 523,05	5 067,71	
	N	0,00	A-1	177 412,50	4,32	F	FIXE	4,760	39 425,00	7 741,10	
	N	0,00	A-1	537 108,12	6,32	F	FIXE	1,480	79 312,68	7 510,36	
	N	0,00	A-1	74 458,65	8,40	F	FIXE	2,910	7 837,78	2 081,74	
	N	0,00	A-1	1 414 061,39	8,73	F	FIXE	3,440	140 998,10	46 837,82	
	N	0,00	A-1	729 194,43	9,90	V	EURIBOR03M	0,171	63 508,71	1 223,09	
	N	0,00	A-1	42 369,34	5,92	F	FIXE	4,740	6 256,57	1 898,19	
2)	N	0,00	A-1	1 813 468,13	13,25	F	FIXE	3,600	159 536,04	66 191,59	
)	N	0,00	A-1	832 019,45	9,67	F	FIXE	1,240	85 335,36	9 920,23	
	N	0,00	A-1	1 049 278,00	7,92	F	FIXE	2,870	115 941,00	28 875,39	
total)		0,00		0,00					0,00	0,00	
ne option de (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	

SUD VENDEE LITTORAL - ATELIERS RELAIS-PEPINIERES 703 - BP - 2022

Le numéro de	Emprunts et dettes au 01/01/N										
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts p (le cas éché (16)
Ints reçus		0,00		0,00					0,00	0,00	
Sortis de (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	
du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	
spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	
PP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	
s-acquéreurs		0,00		0,00					0,00	0,00	
es (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	
imilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	
		0,00		0,00					0,00	0,00	
égociables		0,00		0,00					0,00	0,00	
		0,00		0,00					0,00	0,00	
		0,00		8 922 345,53					973 234,58	233 570,00	

Sortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

En cas de couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Les opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage sur le taux de référence).

Les opérations au 01/01/N après opérations de couverture.

En cas de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

Les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Les intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)
able												
		0,00	0,00						0,00			0,00
		0,00	0,00						0,00			0,00
		0,00	0,00						0,00			0,00
obé												
		0,00	0,00						0,00			0,00
		0,00	0,00						0,00			0,00
(F)												
		0,00	0,00						0,00			0,00
		0,00	0,00						0,00			0,00

le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelle à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

elle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone

en est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

ouverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

ouverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

er au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

cevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro
variable simple. Echange de ble ou inversement. Echange ux variable ou taux fixe (sens ole plafonné (cap) ou encadré nne)	Nombre de produits	20	0	0	0
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	8 922 345,53	0,00	0,00	0,00
. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00
change (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00
3 ; multiplicateur jusqu'à 5 apé	Nombre de produits	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00
ateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00
es de structures	Nombre de produits				
	% de l'encours				
	Montant en euros				

ck de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Emprunt couvert			Instrument de couverture								
Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Prime pour d'
	0,00					0,00				0,00	
	0,00					0,00				0,00	
	0,00					0,00				0,00	
	0,00					0,00				0,00	

si plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

ou, d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*).

de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Réf. de l'opération	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Avance de c
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	
						0,00	0,00	
						0,00	0,00	
						0,00	0,00	
						0,00	0,00	

formule de taux.
 variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 de couverture est un *swap*.
 exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 800.00 €	2018-09-27

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	SVL-2033 Frais insertion	5	27/09/2018
L	SVL-2132 Immeubles de rapport	30	27/09/2018
L	SVL-2181 Inst. générales Agencements divers	15	27/09/2018
L	SVL-2184 Mobilier	0	27/09/2018
L	SVL-2188 Equipements de cuisine	10	27/09/2018
L	SVL-2188 Matériels divers	10	27/09/2018
L	SVL-2135 Inst. gles, agencements, aménagement cons	0	27/09/2018
L	SVL-2138 Autres constructions	0	27/09/2018
L	SVL-1311 Subv. d'investissement actif amort. Etat	0	27/09/2018
L	SVL-1313 Subvention d'inv. amort. - Département	0	27/09/2018
L	SVL-1312 Subvention d'inv. amort. - Régions	0	27/09/2018

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1)

Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annulé
Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			
				0,00	0,00											
				0,00	0,00											
				0,00	0,00											
				0,00	0,00											

... constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

... remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

... fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

... EURIBOR 3 mois ...).

... pris.

... ouverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

... opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

... titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de membres présents : 52

Nombre de suffrages exprimés : 58

VOTES :

Pour : 58

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 10/12/2021

Présenté par la présidente (1),
A sainte hermine, le 16/12/2021
la présidente,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A sainte hermine, le 16/12/2021
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AIRIAU Jean-Michel	
ALLÉTRU Joseph-Marie	
ARTAILLOU Nathalie	
AUGER Patrick	
AULNEAU Bergerette	
BARBOT Guy	
BARRAUD Marie	
BARRÉ Philippe	
BAUD Patricia	
BAUDON Cyril	
BAUDRY Françoise	
BERGER Philippe	
BERTRAND Olivia	
BIRET Jean-Luc	
BLUTEAU Joël	
BOISSON Nicole	
BONNIN Dominique	
BOUGET Arnaud	
CAREIL Pierre	
CHABOT Pierre	
CHARPENTIER Arnaud	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

CHARRIER Jean-Philippe	
CLOCHARD Daniel	
COUSSOT Patrick	
Chaîne exemple 3	
DAVID Laëtitia	
DEBAECKER Emmanuel	
DENECHAUD Christian	
DENFERD Catherine	
EVENO Fleur	
FABRE Bruno	
FARDIN Laurence	
FICHET Bernard	
FLEURY Gaëlle	
FOEILLET Michèle	
FORGERIT Didier	
FORTIN Christophe	
FROMENT René	
GANDRIEAU James	
GAUTREAU Dominique	
GAUVREAU Dominique	
GAY Corinne	
GENDRONNEAU Patrice	
GIRARD Jean-François	
GROLIER Florence	
GROLLEAU Magalie	
GUICHETEAU Lucie	
GUILBOT Johan	
GUINAUDEAU Cédric	
GUINOT Marie-Thérèse	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

HEDUIN François	
HUGER Laurent	
HYBERT Brigitte	
JOLLY Martine	
JULES Vincent	
KUBRYK Serge	
LACOLLEY Ninon	
LAMY Judicaël	
LANDAIS Bernard	
LE GOFF Stéphanie	
LESAGE Denis	
MAC ANDREW Christopher	
MARCHEGAY David	
MARCHETEAU Jacky	
MARQUIS Joseph	
MARTIN-BARLIER Marie-Hélène	
MENANTEAU Laurent	
METAIS Antoine	
MOREAU Lisiane	
MOREILLON Jean-Pierre	
PAQUEREAU Pascal	
PARPAILLON Fabienne	
PEIGNET Laurence	
PELAUD Erick	
PELLETIER David	
PELLETIER Yann	
PIEDALLU Jean-Michel	
PIERRE Béatrice	
PLEE Thierry	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

POUPET Catherine	
PRAUD Gérard	
PRIOUZEAU Michel	
PRIOUZEAU Thierry	
PUAUD Maurice	
RENARD Leslie	
RENOUX Isabelle	
REVERSEAU Eric	
ROBERT Brice	
ROBIN Annie	
ROBIN Hélène	
ROUSSEAU Alain	
ROUSSEAU Jérôme	
SANTINI Sylvie	
SAUSSEAU Martine	
SAUTREAU Eric	
SORIN Annie	
SOULARD Jean-Marie	
THIBAUD Gérard	
THIBAUD Yvelyne	
THOUZEAU Isabelle	
TOUVRON Emmanuel	
VANNIER Nicolas	
VIGNEUX Charlotte	
WATTIAU Gilles	

Certifié exécutoire par la présidente (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 22/12/2021, et de la publication le 22/12/2021

A Luçon, le 22/12/2021

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le conseil communautaire.